



Union Départementale des Retraités de Paris

« Jamais traiter une épidémie de façon policière » Pr Didier Sicard.

Bis repetita..... non placent !*

Les retraités parisiens revivent un mauvais film : leurs inquiétudes concernent non pas la crise virale mais la crise des hôpitaux.

Un infirmier déclarait ces jours-ci son angoisse de se retrouver devant deux malades et de devoir choisir « *qui vivra, qui ne vivra pas ?* » Telle est la situation dans la plupart des hôpitaux. Et chacun craint de ne pas pouvoir être soigné s'il doit être hospitalisé, Covid 19 ou pas. Différer des opérations c'est faire courir des risques qui peuvent être graves pour certains patients. « *Il faut protéger les hôpitaux, ne tombez pas malades !* », la doxa de M. Véran.

Sa politique de santé publique : comment éviter que les malades viennent à l'hôpital

C'est ainsi que les fermetures de lits se sont poursuivies depuis le printemps. Et que les urgences de l'Hôtel Dieu viennent d'être fermées et que le Val de Grâce n'est pas ré-ouvert. Alors que les 9 premiers arrondissements de Paris n'ont pas de service d'urgence !

Quant au personnel : il faut 3 ans pour former une infirmière, assène le Ministre de la Santé. Sur ce point, nous sommes d'accord. C'est une revendication, la qualification professionnelle, une revendication permanente des syndicats. Mais 3 ans, c'est exactement le temps qui s'est écoulé entre 2017 et 2020 : combien d'écoles d'infirmières ont été ré-ouvertes, de combien a-t-on augmenté le nombre de places, comment ont été revalorisés leurs salaires ? Au lieu de porter à 130 le nombre de recrutements de médecins réanimateurs lors de la dernière promotion afin de maintenir le nombre de lits actuels, le gouvernement a bloqué l'effectif à 70.

La situation dans les EHPAD se dégrade, avec un manque criant de personnels, à tel point que Médecins sans frontières est obligé de venir à leur secours. Rien n'a changé depuis le printemps. Et le gouvernement ne s'oriente pas vers un changement : le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) prévoit une économie de 4 milliards sur les dépenses de santé. Inadmissible !

La réponse du gouvernement à l'adresse des « personnes âgées et fragiles » : restez chez vous ! Nous n'acceptons pas « l'assignation à résidence » et l'interdiction de circuler à plus de 1km autour de notre domicile. Comme l'écrit la **Ligue des Droits de l'Homme** dans un communiqué du 27 octobre 2020, le projet de loi visant à prolonger l'état d'urgence jusqu'au 16 février 2021 « *reconduit des mesures qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux* », « *altère l'état de droit* », « *dégrade la démocratie* » et entrave sérieusement l'action syndicale.

Le bureau de l'UDR FO 75 comme celui de l'UD FO 75 ne sont pas confinés !

Le bureau de l'UDR lors de sa réunion du 10 novembre a décidé d'envoyer deux courriers : au directeur de l'ARS et à l'adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations.

L'UDR FO 75 revendique :

- . avec les soignants des mesures pour créer ou rouvrir les lits et les postes indispensables au fonctionnement des hôpitaux.
- . la réouverture immédiate des urgences de l'Hôtel Dieu.
- . la réouverture du Val de Grâce
- . une stratégie de Santé publique, dépistage etc... et non à l'enfermement des « personnes âgées et fragiles »

L'UDR FO 75 a adopté, avec les organisations de retraités de Paris CGT, FSU, LSR, FGR, Solidaires une lettre adressée au Préfet de Paris pour demander à être reçues sur les revendications des retraités :

- Non à la perte du pouvoir d'achat.
- 100€ tout de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat.
- Revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen.
- Accès à la santé pour tous.
- Prise en charge de la perte d'autonomie à 100% dans la branche maladie de la Sécurité Sociale.
- Réouverture immédiate des urgences de l'Hôtel Dieu et levée de toute sanctions à l'encontre de manifestants rassemblés le 6 novembre.

L'urgence pour prendre soin des « personnes âgées », c'est la satisfaction de leurs revendications !

Paris, le 13 novembre 2020

*Bis repetita placent, (les choses répétées plaisent) locution latine